



AVIS APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Marché de FOURNITURES

IDENTIFICATION POUVOIR ADJUDICATEUR

COMMUNE de SAÏX

Monsieur le Maire

Hôtel de VILLE- 2 place JEAN JAURES - 81 710 SAÏX www.ville-saix.fr

Tél : 05 -63-74-71-76 Télécopie : 05-63-71-10-74

Courriel : affairesgenerales@ville-saix.fr

OBJET DU MARCHÉ

**ACQUISITION D'UN VÉHICULE D'OCCASION DE TYPE FOURGON POUR LA
COMMUNE DE SAÏX**

DELAIS D'EXECUTION : 60 jours à compter de la notification

MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT ET/OU REFERENCES AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT

Financement par ressources propres/comptes /paiement par mandat administratif/délai global de paiement : 30 jours à compter de la date de réception des factures

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : le marché sera conclu soit avec une entreprise unique soit avec un groupement d'entreprises solidaires

Une même entreprise ne pourra présenter une offre qu'à un seul titre, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un groupement.

PROCEDURE DE PASSATION

Marché à procédure adaptée art 28 du Code des Marchés Publics

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les entreprises ayant présenté une offre.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat

- Copie du ou des jugements prononcés
- Déclaration sur l'honneur du candidat qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner. (possibilité de compléter le formulaire DC1 joint)

Capacités professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet du marché (voir Règlement de la consultation)

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- ◇ **VALEUR TECHNIQUE** au regard des notices techniques fournies par le candidat, **conforme au prescription du cahier des charges**, ainsi que des conditions de service après vente et les garanties proposées (pondération 60 %),
- ◇ **PRIX** du matériel (40%)

RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Un dossier est remis gratuitement à chaque candidat suite à une demande écrite par courrier, fax ou mail

Dossier à retirer au secrétariat de la VILLE de SAÏX - 2 place JEAN JAURES
81 710 SAÏX horaires ouverture mairie 9H -12H et 16H - 19 H du lundi au vendredi
Téléphone 05.63.74.71.76 - FAX 05.63.71.10.74

Courriel : affairesgenerales@ville-saix.fr

Ils sont envoyés

- ❖ sous format papier par voie postale
- ❖ **Les candidats qui le souhaitent peuvent télécharger les documents du dossier de consultation par voie électronique**
via le site de la VILLE : www.ville-saix.fr (pages marchés publics) ou le site de l'association des maires du TARN www.maires81.asso.fr

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les dossiers devront parvenir par voie postale en recommandé ou déposé au secrétariat de la mairie de SAÏX contre récépissé

Les offres électroniques ne sont pas acceptées

AVANT LE 22 juillet 2011 à 12H

L'enveloppe extérieure portera la mention

**ACQUISITION D'UN VÉHICULE D'OCCASION DE TYPE
FOURGON POUR LA COMMUNE DE SAÏX
NE PAS OUVRIR**

Les candidatures et les offres sont entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Unité monétaire : l'euro

DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

120 jours à compter de la date limite de réception des offres

DATE ENVOI A LA PUBLICATION

Le 24 / 06 / 2011

- SITE DE LA VILLE : www.ville-saix.fr
- SITE INTERNET ASSOCIATION DES MAIRES DU TARN www.maires81.asso.fr
- Affichage en mairie

**AUTRES
RENSEIGNEMENTS**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent adresser un courrier, une télécopie ou un courriel à la mairie de SAÏX secrétariat de la mairie – 2 place JEAN JAURES 81 710 SAÏX horaires Téléphone 05.63.74.71.76-FAX 05.63.71.10.74 Courriel : affairesgenerales@ville-saix.fr

Ils devront faire parvenir cette demande au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres. Une réponse sera alors adressée par écrit à tous les candidats ayant déjà retiré le dossier 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres

PRECISIONS CONCERNANT LES VOIES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE
68 rue RAYMOND IV -31000TOULOUSE

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal ADMINISTRATIF DE TOULOUSE. La juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans un délai de 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée : article R421-1 du code de la justice administrative.

Le recours en référé pré- contractuel est possible dans les conditions définies à l'article L 551-1 de ce même code, jusqu'à la signature du marché.